

ÉVOLUTION P. 3



INNOVATION P. 4



EXCELLENCE P. 6



MÉTIER P. 10



EXPÉRIENCE P. 15



L'innovation

ÉDITO

L'INNOVATION : LEVIER DE CROISSANCE ET DE COMPÉTITIVITÉ !

Nantais l'Ami du Progrès

Nouveaux modèles économiques, sociaux et environnementaux, nouvelle donne démographique ; le monde change, ses valeurs aussi. Nous vivons en ce début de siècle une situation pour le moins complexe. Notre quotidien, nos points de repères, nos valeurs, nos habitudes, sont bousculés. Notre vision de l'avenir est empreinte d'incertitudes, d'incompréhensions. Les réponses à nos questions ne peuvent plus dorénavant s'appuyer sur notre seule appréciation des situations ou des événements passés.

Il y a seulement quelques années, une bonne maîtrise technique et pratique d'un métier, associée à un peu de créativité, permettait de s'assurer une vie confortable et de s'épanouir dans son travail. Il apparaît que ces critères ont largement évolué et ne suffisent plus. Désormais, chacun constate que les entreprises restant sur leurs acquis, n'anticipant pas les mutations, en un mot, n'évoluant pas vers une démarche permanente de progrès, peuvent être rapidement vouées à disparaître. Pour avancer, il est désormais devenu indispensable de se remettre en cause.

SOMMAIRE

- | | | |
|--|--|---|
| <p>1 Édito
L'innovation : levier de croissance et de compétitivité
Marc Jarousseau, <i>Nantais l'Ami du Progrès</i></p> <p>3 Hiver
Bertrand Rivière, <i>La Sérénité de Dornes</i></p> <p>4 L'Institut des Métiers du Goût innove au Sirha</p> <p>5 Pourquoi être un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage ?</p> | <p>6 C'est la fête !
Daniel Le Stanc, photoreporter pour le Cofom Worldskills France</p> <p>10 Charpentier bois ou métal ?
Daniel Wawszczyk, <i>Briard la Fraternité</i>
Jacques Debecque, architecte-maître d'œuvre</p> <p>12 Zoom Institut</p> <p>12 La librairie vous informe</p> | <p>13 Carnet</p> <p>14 Partenariat
L'Institut de la Pierre préside l'EACD</p> <p>14 Les Compagnons du Devoir, partenaires d'Haas Automation</p> <p>15 Fabrique-moi une voiture
Carol Konecny, <i>Franc-Comtois le Bien Décidé</i></p> |
|--|--|---|

Charpentier bois ou métal ?

Souvent, lorsque je croise ou rencontre un architecte avec qui je n'ai pas encore travaillé, il me pose la question suivante : « Êtes-vous charpentier bois ou métal ? ». Il y a 25 ans, à cette question, et avec fierté, j'aurais répondu sans hésiter : « Charpentier bois bien sûr ! ». Mais les méthodes évoluent et, comme dit le proverbe « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ».

En réalité, ce sont surtout les besoins de nos clients et les règles d'urbanisme en termes d'emprise au sol qui ont changé. En effet, si dans les années soixante nous pouvions encore nous permettre d'utiliser des « forêts » de bois pour stabiliser ou étayer des façades d'immeubles ou bien reprendre des bâtiments conservés ou classés par les monuments historiques, aujourd'hui nous n'avons plus toujours cette possibilité. Actuellement il est impératif de respecter l'emprise au sol sur la rue qui est accordée par les services de la voirie de la ville où ont lieu les travaux.

Il y a plusieurs raisons à cela. La première est que la circulation doit être le moins possible perturbée, surtout dans le cas d'un chantier qui va durer plusieurs mois. La deuxième, qui est aussi très importante, est qu'un chantier ne doit jamais bloquer l'accès aux pompiers et ce, quel que soit le chantier.

Les étalements de façade ont donc évolué avec ces nouvelles contraintes : aujourd'hui, les structures de retenue de façade sont calculées de manière optimale afin de minimiser l'encombrement. Dans la plupart des cas, pour ce type de prestations, les structures dites de « stabilité » sont donc réalisées en métal. Ces « stabilités », qui font ressembler les façades conservées à des décors de cinéma, fonctionnent sur le principe du mât de voilier sous-tendu.

Mais laissons Jacques Debecque, architecte du projet pour lequel nous avons utilisé ces techniques, raconter sa genèse.

Daniel Wawszczyk
Briard la Fraternité

DÉLÉGUÉ DE MÉTIER DES COMPAGNONS PASSANTS
CHARPENTRIERS DU DEVOIR

L'historique*

En 1926, à Boulogne-sur-Seine, la Banque de France décida de construire un bureau auxiliaire à l'angle de la route de la Reine et de la rue de Billancourt. C'est justement l'année où le nom de « Boulogne-sur-Seine » fut abandonné au profit de « Boulogne-Billancourt ».

Les plans de ce magnifique bâtiment furent dressés par monsieur Deffrasse, architecte en chef de la Banque de France, entre le 15 avril et le 16 juin 1926 (voir plan d'époque**). Une demande de permis de construire fut déposée le 23 juin de la même année avec une obtention le 9 juillet ! À l'époque les formalités administratives étaient apparemment moins longues... Les travaux démarrèrent dans la foulée et la Banque de France resta dans ces locaux jusqu'en 2009.

Le projet

Dans l'ancienne Banque de France a été créé, avec une conservation partielle de la façade à caractère patrimonial, un hôtel 3 étoiles comprenant 113 chambres et plusieurs niveaux de sous-sol, à usage de salles de réunion, de parkings et de locaux techniques. Franchisé *Marriott-Courtyard*, l'établissement bénéficie de tout le confort moderne : chaque chambre est climatisée individuellement et jouit d'un accès multimédia. Une attention toute particulière est portée à la décoration de chaque espace afin d'offrir aux clients un environnement chaleureux, convivial et fonctionnel. Toutes les décisions esthétiques respectent les enjeux de pérennité.

* Sources : avec l'aimable participation du service des archives municipales de Boulogne-Billancourt.



** Plan d'époque.

« Actuellement il est impératif de respecter l'emprise au sol sur la rue qui est accordée par les services de la voirie de la ville où ont lieu les travaux. »



La démolition terminée, les façades ressemblent désormais à un décor de cinéma qui fait 16,30 m de hauteur côté rue et 23,50 m côté intérieur !



Enfin, l'aménagement paysager du projet a été conçu pour offrir, en prolongation des espaces communs intérieurs, de vrais lieux de vie, un environnement calme et agréable.

Jacques Debecque
Architecte-maitre d'œuvre
CABINET AXC

L'étalement

Comme nous le disait Jacques Debecque précédemment, les façades étant conservées, il fallait faire le nécessaire afin qu'elles le soient sans dommage. Le but était que, pendant la phase d'étalement, la maçonnerie ne soit pas plus sollicitée que ce pour quoi elle avait été prévue, qu'il s'agisse d'efforts au vent supplémentaires, ou de sollicitations au flambement. Une phase d'étude a donc été nécessaire. La stabilité de la façade a donc été vérifiée par calcul et les fers de reprises dimensionnés pour reprendre les efforts transmis aux façades en phase provisoire. ■

La technique consiste à maintenir les façades au plus proche de leurs points d'ancrage d'origine, c'est-à-dire les planchers (détail 1). Le procédé choisi pour ce chantier a donc été le placement de ceintures métalliques au niveau des planchers pour donner à la façade, après la démolition de ceux-ci, une rigidité lui permettant d'être autostable. L'ensemble de l'étalement a été posé avant la démolition des planchers existants qui ont eu l'avantage de servir d'échafaudages du côté intérieur du bâtiment.

Avant toute chose, la première phase à respecter est d'étrésillonner toutes les baies de la façade conservée afin de prévenir toute fissure et désordre, notamment au niveau des trumeaux. Ceux-ci sont généralement réalisés en bois, en sapin pour être précis (ce qui donne son nom à la « sapine », la tour d'étalement ou d'échafaudage). Ces étrésillonnements sont toujours posés « à forcer » afin qu'il n'y ait aucun jeu pouvant engendrer un déplacement. Pour faciliter le levage des « ceintures » ou « filets/filants métalliques » et les maintenir à leurs futures places, en phase provisoire, des consoles sont posées à chaque tableau de fenêtres (détail 2). ■

Ensuite, vient la pose des « filets métalliques » déposés sur les consoles bois prévues à cet effet à l'aide d'une grue télescopique, qui seront assemblés entre eux, soit par boulonnage soit par soudure en position suivant les cas. Dans celui qui nous concerne, les filets métalliques sont constitués de deux profils métalliques « U » pré-soudés en

atelier avec une entretoise permettant de ménager un vide qui servira à y glisser les tiges filetées de serrage ■. Le serrage des filets métalliques, à l'aide des tiges filetées, mettra le bâtiment en sécurité.

La phase suivante concerne la pose de bracons dans les angles du bâtiment reliant chaque niveau de filets métalliques ■. Vient ensuite le levage des potences destinées à retenir la charpente et les lucarnes conservées. Comme on peut le voir sur les photos, la charpente du brisis (versant le plus aplomb sur un comble à la « Mansart ») est métallique et les versants côté rue ont été conservés mais pas les fermes qui les portaient ; il faut donc retenir ces versants ■. Les ceintures étant en place, la démolition des planchers peut alors commencer ■.

Une autre phase importante de l'étalement va être réalisée pendant la phase de démolition. Grâce à la configuration optimale des façades, grâce aux angles du bâtiment et aux bracons, la façade est quasiment autostable. Il reste un angle où il n'y a pas de point dur pour accrocher les filets métalliques. Une contrefiche en métal sera donc posée dans l'angle ouvert du bâtiment ■.

Après la pose de la contrefiche, la démolition des planchers et murs de refend peut se poursuivre sereinement jusqu'à l'excavation du 2^e sous-sol ■.

La démolition terminée, les façades ressemblent désormais à un décor de cinéma qui fait 16,30 m de hauteur côté rue et 23,50 m côté intérieur !

L'entreprise de gros œuvre peut démarrer la construction des murs de refends neufs et des nouveaux planchers qui seront adaptés aux besoins du futur hôtel Marriott ■. Dès que les planchers neufs et les murs de refend seront rattachés aux façades, les étalements pourront être déposés, évacués et laisseront la place au bâtiment dans sa nouvelle configuration ■. A titre indicatif, cet ouvrage aura nécessité 103 tonnes de profilés métalliques.

« Charpentier bois ou métal ? » : depuis plus de vingt ans je ne me pose plus cette question et réponds : « Les deux... »

Daniel Wawszczyk
Briard la Fraternité
DÉLÉGUÉ DE MÉTIER DES COMPAGNONS PASSANTS
CHARPENTIER DU DEVOIR

